

# Mes DROITS et Mes DEVOIRS d'AESH

## JE PEUX, JE DOIS

Faire partie intégrante de l'équipe éducative (participer aux équipes, ESS, conseil de classe...)

Avoir accès aux informations concernant mon/mes élève(s) (PAI, PPS, Gevasco...)

Avoir accès aux salles du personnel et aux ordinateurs et être en possession de mon adresse mail académique

Adapter les outils, les espaces, les ressources pour mon/mes élèves

Assister aux réunions syndicales (sans perte de salaire) et participer aux mouvements de grève

Pouvoir bénéficier de formations et faire valoir mon CPF

## JE NE PEUX ET NE DOIS PAS

Faire du travail administratif ou surveiller des examens (sauf ordre écrit)

Surveiller les enfants dans la cour (sauf nos élèves si mentionné dans le PPS)

Surveiller la classe, faire les photocopies, remplacer l'enseignant.

Effectuer des heures supplémentaires parce qu'on me le demande pour accompagner exceptionnellement mon/mes élèves.....

Réaliser mon entretien professionnel avec un enseignant, un.e directeur.trice ou un professeur (seuls les IEN et les proviseurs sont habilités pour le faire)

Recevoir seul les parents/les responsables légaux et leur transmettre mes coordonnées personnelles (téléphone, mail personnel...)

Liste non exhaustive des droits et des devoirs, liste de circulaires et textes à consulter ci dessous  
N'OUBLIEZ PAS QUE TOUS CES DROITS ET DEVOIRS SONT DÉFENDUS GRACE AU SYNDICAT ET AUX ADHÉSIONS.